



Convention de partenariat relatif à l'agrégation d'histoire mutualisée entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3

Entre :

L'Université Lumière Lyon 2

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

18 Quai Claude Bernard, 69635 LYON CEDEX 07

Représentée par Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, en qualité de Présidente

D'une part,

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

1C avenue des Frères Lumière – 69372 Lyon CEDEX 08

Représenté par Monsieur Gilles BONNET, en qualité de Président

D'autre part,

Vu le code de l'éducation,

Vu le programme de l'agrégation d'histoire et géographie pour la session 2027,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'engagent ensemble afin de réaliser une préparation à l'agrégation d'histoire mutualisée entre les deux établissements. Cette convention a pour but de fixer les modalités de cette association.

ARTICLE 2 : MODALITÉ DE SELECTION

Les étudiants pourront candidater via la plateforme E-candidat sur la page de l'un et l'autre des établissements. Les critères et les capacités de la formation sont mutualisés. L'étude des dossiers est confiée à une commission composée des deux responsables pédagogiques de la formation (un responsable à l'Université Lumière Lyon 2 et un responsable à l'Université Jean-Moulin Lyon 3). La commission veille à produire un classement équitable pour les deux établissements.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants s'inscrivent et paient les frais d'inscription dans l'un des deux établissements afin de pouvoir accéder à la formation. Ils bénéficient d'une inscription gratuite complémentaire dans l'autre établissement pour bénéficier des droits et services afférents.

ARTICLE 4 : REGLEMENT APPLICABLE

Les étudiants sont soumis aux règlements de l'établissement dans lequel ils se sont inscrits.

ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT

L'université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean-Moulin Lyon 3 s'engagent respectivement à prendre en charge 248.5 et 249.5 heures de formation pour un total de 498 heures.

La répartition des questions est déterminée chaque année par les deux responsables pédagogiques de la préparation, en accord avec les directeurs des départements d'histoire des universités partenaires.

L'enseignant responsable d'une question assure la correction des copies des deux concours blancs, sans tenir compte de l'établissement d'inscription des étudiants. La correction est incluse dans le nombre d'heures de formation (2 HETD par question et par concours).

Les heures de préparation à l'oral sont réparties équitablement entre les deux établissements. Elles ne sont pas réparties en fonction de l'établissement d'inscription des admissibles.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est valable à compter de sa signature et prend effet pour l'année universitaire 2026-2027 et ce pour la durée restante l'accréditation 2022-2026, soit jusqu'au 31 août 2027.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant signée par les parties en présence.

ARTICLE 7 MODALITÉS DE RÉSILIATION

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante. Les étudiants engagés dans le cursus devront avoir la possibilité de terminer le parcours commencé.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation du Tribunal Administratif de Lyon.

À Lyon, en deux exemplaires, le

Signature des parties :

<p>Pour l'Université Lumière Lyon 2, La Présidente, Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN</p>	<p>Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, Le Président, Gilles BONNET</p>
--	---

Annexes :

Maquette pédagogique Université Lumière Lyon 2 :

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		Coût enseignant Lyon2 Histoire
	CM	TD	
Préparation aux écrits d'admissibilité			
Méthodologie A		30	30
Méthodologie B		15	0
Question disciplinaire Histoire 1	38	14	0
Question disciplinaire Histoire 2	38	14	0
Question disciplinaire Histoire 3	38	14	71
Question disciplinaire Histoire 4	38	14	71
<i>Question disciplinaire Géographie régionale : France</i>	30	10	0
<i>Question disciplinaire Géographie 2</i>	30	10	0
Correction des concours blancs des historiens par les géographes		8	8
Préparation aux oraux d'admission			
Leçon d'histoire générale A (hors programme)	19		0
Leçon d'histoire générale B (hors programme)	19		28,5
Oral Histoire 1		20	0
Oral Histoire 2		20	0
Oral Histoire 3		20	20
Oral Histoire 4		20	20
Géographie : préparation au commentaire de documents pour historiens		24	0
Total des heures portées par l'histoire Lyon2			248.5

Maquette pédagogique Université Jean Moulin Lyon 3 :

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		Coût enseignant Lyon3 histoire
	CM	TD	
Préparation aux écrits d'admissibilité			
Méthodologie A		30	0
Méthodologie B		15	15
Question disciplinaire Histoire 1	38	14	71
Question disciplinaire Histoire 2	38	14	71
Question disciplinaire Histoire 3	38	14	0
Question disciplinaire Histoire 4	38	14	0
<i>Question disciplinaire Géographie régionale : France</i>	30	10	0
<i>Question disciplinaire Géographie 2</i>	30	10	0
Correction des concours blancs des historiens par les géographes		8	
Préparation aux oraux d'admission			
Leçon d'histoire générale A (hors programme)	19		28.5
Leçon d'histoire générale B (hors programme)	19		0
Oral Histoire 1		20	20
Oral Histoire 2		20	20
Oral Histoire 3		20	0
Oral Histoire 4		20	0
Géographie : préparation au commentaire de documents pour historiens		24	24
Total des heures portées par l'histoire Lyon3			249.5